

LE ROI DE DANNEMARC. 413
Christ. Junckers Beschreibung der 17. Nie-
derlandische Provincien, auf eine neue
und accurate weise. *Franco.* 1691.



VII.

L E R O I.

D E

DANNEMARC.

FRIDERIC IV. né le 11. Octobre sa genea-
logie. 1671. a succédé à son pere le 25. Août
1699. & fut couronné à Friderichsbourg le
15. Avril 1700. Il est fils de Chrétien V.
né le 15. Avril 1646. mort le 25. Août
1691. après un règne de vingt & un an; &
de Charlotte-Amelie, née le 27. Avril
1650. mariée le 15. Juin 1667. morte le
27. Mars 1714. Elle étoit fille de Guillau-
me VI. Landgrave de Hesse-Cassel. Il a
épousé le 5. Decembre 1695. Louise, née
le 28. Août 1667. fille de Gustave-Adol-
phe Duc de Mecklenbourg-Gustrau.

De ce mariage sont nez,

I. Chrétien, né le 28. Juin 1697. à Co-
penhague, mort le 1. Octobre 1698.

II. Chrétien, né le 30. Novembre 1699.

III. Fre-

III. Frederic-Charles, né le 23. Octobre 1701. mort le 8. Janvier 1702.

IV. George, né le 6. Janvier 1703. mort le 17. Mars 1704.

V. Charlotte-Amelie, née le 6. Octobre 1706.

Les enfans naturels du Roi Frideric IV. sont,

1. Frideric, né le 19. Juin 1704. mort le 19. Mars 1705. lequel fils le Roi a eu d'une des Dames de sa Cour, la Comtesse de Wiereck, morte le 27. Juin 1704.

2. Friderique-Sophie, née à Gottorp en 1709. de la Comtesse de Reventlau, à laquelle le Roi a donné en 1712. le titre de Comtesse de Sleswic.

Les enfans de Chrétien V. PERE du Roi regnant sont,

I. *Le Roi Frideric.*

II. Chrétien-Guillaume, né le 21. Novembre 1672. mort le 18. Janvier 1673.

III. Chrétien, né le 25. Mars 1675. mort le 27. Juin 1695. de la petite verole à Ulm en allant voïager en Italie. Son corps a été porté à Rothschild le 11. Septembre.

IV. Sophie-Hedwige, née le 28. Août 1677.

V. Christine-Charlotte, née le 18. Janvier 1679. morte le 18. Août 1689.

VI. Charles, né le 25. Octobre 1680. Viceroi de Norvege en 1699. fut élu Evêque de Lubeck le 13. Mai 1701. Il ceda le droit

DE DANNEMARC. 415

droit de son élection au Prince Chrétien-Auguste de Holstein-Gottorp qui avoit été élu un jour auparavant, & avec qui il fit un accommodement.

VII. Une fille, née & morte le 17. Juillet 1682.

VIII. Guillaume, né le 21. Février 1687. mort le 23. Novembre 1705.

Les enfans naturels de Chrétien V. Roi de Dannemarc sont,

1. Chrétien de Guldenloew, né en 1671. Feld - Maréchal - Lieutenant des armées de Dannemarc ; Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, Commandant dans le Roïaume de Norvege, mort de la petite verole le 15. Juillet 1703. Il avoit épousé le 27. Novembre 1696. en premières nêces Charlotte-Amelie, née le 15. Novembre 1682. morte le 7. Décembre 1699. fille d'Ulric-Frideric-Guldenloew, & le 26. Mai 1701. en secondes nêces Dorothee Krag, veuve du Baron Jani-Juel. Du premier mariage sont nez,

1. Chrétienne-Charlotte, née le 8. Juillet 1698. morte le 5. Octobre 1699.
2. Friderique-Louïse, née le 2. Octobre 1699.

Du second mariage sont,

3. Chrétien, né le 1. Août 1702. en Italie à Veronne.
4. Frideric, né après la mort de son

son pere le premier Novembre
1703.

- II. Chrétienne, née en 1673. premiere
femme de Frideric Comte d'Ale-
feld, morte sans enfans le 12. Sep-
tembre 1689. à Graffenstein.
- III. Sophie - Chrétienne, née en 1675.
fiancée à Chrétien Detleu Com-
te de Rantzau, morte le 18. Août
1684.
- IV. Anne - Chrétienne promise à Chré-
tien Detleu Comte de Reventlau,
morte le 11. Août 1689.
- V. Ulric - Chrétien - Gueldenloew, né
en 1678. Chevalier de l'Ordre de
l'Elephant; Baillif de Wibourg;
Amiral General de Dannemarc.
Il avoit épousé en 1708. une fille
du Senateur Krabbe, morte en
1709.

Tous ces enfans naturels de Chrétien V.
font de Sophie - Amelie Mothin Comtesse
de Samsoe, fille de son premier Medecin.
Ce Roi visitant le 20. Juillet 1695. le Vaif-
seau de l'Amiral Gueldenloew, ordonna
que ce Vaifseau qu'on nommoit Antoi-
nette, s'appelleroit à l'avenir *Danske-Skiold*,
ce qui veut dire Bouclier de Dannemarc,
& que les fils des Rois de Dannemarc por-
teroient tous le nom de *Danske-Skiold*
Gueldenloew.

Les enfans de Frideric III. GRAND-PE-
RE du regnant, né le 18. Mars 1609. mort
le 9. Février 1670. & de Sophie - Amelie
fil-

DANN
George de Bru
24. Mars 1628.
1643. morte le
Chrétien qui a été
Friderique-Amelie
marée le 14.
Albert Duc
morte veuve à
Guillemine - Er
1690. marée le 2
Electeur Pal
1. Avril 1706. à L
Frideric, né en
George, Prince
de Cumberland
maré avec Anne
Angleterre, mort
mort le huit Nov
Ulric - Eleon
1696. marée
II. Roi de Sue
le 26. Juillet 169
Dorothee - Julie
1697. morte je
Roi Frideric III
Ulric - Frideric - Gu
arvig, de Jarlsbe
Viceroi de
1698. et mort
1704. Il avoit
une Demoiselle
III.

DE DANNEMARC. 417

filie de George de Brunswic-Lunebourg, née le 24. Mars 1628. mariée le quinze Octobre 1643. morte le vingt Février 1685. font,

I. *Chrétien* qui a été Roi V. du nom:

II. *Friderique-Amelie*, née le 12. Avril 1649. mariée le 14. Octobre 1667. à *Chrétien-Albert Duc de Holstein-Gottorp*, morte veuve à Kiel le 30. Octobre 1704.

III. *Guillelmine-Ernestine*, née le 20. Juin 1650. mariée le 21. Septembre 1671. à *Charles Electeur Palatin*, morte veuve le 23. Avril 1706. à *Lichtenbourg* dans la *Misnie*.

IV. *Frideric*, né en 1651. mort en 1652.

V. *George*, Prince de *Dannemarc* & *Duc de Cumberland*, né le 21. Avril 1653. marié avec *Anne Stuart*, depuis *Reine d'Angleterre*, morte le 10. Août 1714: il est mort le huit Novembre 1708.

VI. *Ulrique-Eleonore*, née le 11. Septembre 1656: mariée le 6. Mai 1680. à *Charles II. Roi de Suede*, morte à *Stockholm* le 26. Juillet 1693.

VII. *Dorothee-Julienne*, née le 16. Novembre 1657. morte jeune.

Le Roi *Frideric III.* a eü un fils naturel, *Ulric-Frideric-Gueldenloew*, Comte de *Larwig*, de *Jarlsberg* & de *Herzhorn*, ci-devant *Viceroi de Norvege*, né le 4. Juin 1638. est mort à *Hambourg* le 17. Avril 1704. Il avoit épousé en premieres noces une *Demoiselle*, nommée *Cecilie*

Tom. III.

Dd

Grub-

Grubten, qu'il répudia; & en secondes nocces le 16. Août 1677. Antoinette-Auguste, née le 4. Août 1660. fille d'Antoine Gunther, Comte d'Oldenbourg, morte le 14. Juillet 1701.

De ce mariage sont nez,

1. Ulric-Frideric, né & mort en 1678.
2. Chrétien-Antoine, né le 17. Septembre, mort le 1. Decembre 1679.
3. Frideric-Chrétien, Comte de Larwig, né le 17. Novembre 1679. Chambellan du Roi de Dannemarc, mort au mois de Juin 1696. à Cologne, en allant voyager en Italie. Son corps fut porté à Copenhague, & enterré le 23. Septembre dans l'Eglise de Nôtre-Dame.
4. Charlotte-Amelie, née le 15. Novembre 1682. premiere femme de Chrétien Gueldenloew, mariée le 27. Novembre 1696. morte le 7. Decembre 1699.
5. Ulrique-Auguste, née le 13. Janvier, morte le 26. Mai 1684.
6. Ulrique-Antoinette, née le 12. Janvier 1686. promise à Chrétien-Detleu, Comte de Rantzow, & mariée ensuite le 2. Mai 1702. à Charles Comte d'Ahlfeld, Grand-Maître des Postes de Dannemarc.
7. Chrétienne-Auguste, née le 27. Janvier 1687.
8. Ferdinand-Antoine, Comte de Larwig, né le 11. Juin 1688. qui avoit épousé en 1710. une Comtesse d'Ahlfeld, morte en 1712.
9. Marguerite, née le 18. Juillet 1694.

ma-

mariée au mois de Février 1711. au Comte George de Linange-Westerbourg.

Ulric-Frideric Gueldenloew, fils naturel de Frideric III. Roi de Dannemarc, a eu, d'une Demoiselle de Curen, un fils naturel, Voldemar-Ulric, Baron de Loewendal; Conseiller d'Etat du Roi de Pologne, Auguste, Electeur de Saxe; Président de la Chambre; Sur-Intendant General des Mines; ci-devant General-Major des armées de Dannemarc; Seigneur d'Elsterweide, né le 25. Septembre 1660. Il a épousé, le 16. Février 1687. en premieres nôces, Dorothee de Brockdorff, morte le 20. Août 1706. De ce mariage sont nez deux fils & une fille: & en secondes nôces, le 19. Janvier 1709, N. de Rantzow-Neuhaus, sœur du Colonel Rantzow, tué au siège de l'Isle. De ce second mariage est né, à Dresden, le Prince Auguste au mois de Decembre 1709.

Ceux qui ont écrit l'histoire du Dannemarc, donnent à ce Roïaume une ancienneté dont ils n'ont aucune preuve.

Origine
de ce
Roïaume;

Eric I. Roi de Dannemarc se fit Chrétien vers le neuvième siècle. Sa posterité, qui a régné 237. ans, fit place au Roi, fils d'Ulf Comte Anglois, Swenon Esthret, dont les descendans ont occupé le trône pendant 380. ans. Le Roi Christofle de Baviere qui mourut en 1447. descendoit par les femmes de ce Swenon, dont la famille est celebre par la fameuse Reine Marguerite, fille de Valdemar III. Roi de Dan-

nemarc, & femme d'Aquin Roi de Norvege, second fils de Magnus de Suede, déposé en 1365. qui unit les trois couronnes du Nord vers la fin du quatorzième siècle.

En 1448. les Etats de Dannemarc & de Norvege élurent Chrétien I. Comte d'Oldenbourg, le chef de la Maison qui regne aujourd'hui. En 1458. Chrétien fut proclamé Roi de Suede dans Stockholm par l'Archevêque d'Upsal ennemi du Roi Canutson, qui s'étant retiré à Dantzic fut rappelé en 1465.

Les Danois, qui vouloient alors soumettre la Suede, ont vû dans le siècle passé toutes leurs Provinces sous la puissance des Suedois, qui ne purent pas se rendre maîtres de la Capitale Danoise, que le Roi même défendoit avec une valeur surprenante. C'étoit Frideric III. qui, par la Paix conclüe devant Copenhague en 1660, fut rétabli dans tous ses Etats, en cédant à la Suede les Provinces de Schonen, de Blecking & de Halland. Le Roïaume, qui avoit toujours été électif, fut alors rendu hereditaire par les Etats, en faveur de Frideric, dont la Maison est aujourd'hui sur le Trône.

Chrétien I. Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst, né en 1426, étoit fils du Comte Theoderic, surnommé le Fortuné, & d'Hedwige fille de Gerard Comte de Holstein, veuve de Balthasar Duc de Meckelbourg.

En

En 1448. après la mort de Christofle de Baviere, Roi des trois Roiaumes du Nord, & Comte Palatin du Rhin, la couronne fut offerte par les Etats à Adolphe Duc de Sleswic & Comte de Holstein. Ce Prince s'étant excusé sur son grand âge, recommanda Chrétien qui étoit fils de sa sœur. Il fut élu Roi de Dannemarc en 1449. & couronné Roi de Norvege à Drontheim en 1450. Il épousa la veuve du Roi Christofle son predecesseur, Dorothee sœur de Jean Electeur de Brandebourg, & mourut en 1481. laissant une Princesse, & quatre Princes. Jean son fils, qui lui succeda, étoit pere de Chrétien II. déposé en 1521. La couronne fut donnée en 1523. à son oncle Frideric I. frere du Roi Jean. De pere en fils, Frideric a eu pour successeurs en 1533. Chrétien III. qui se fit Lutherien. Frideric II. en 1559. Chrétien IV. en 1559. Frideric III. en 1648. En sa faveur la couronne fut declarée hereditaire au mois d'Octobre 1660. Chrétien V. en 1670. & Frideric IV. qui regne depuis l'an 1699.

Le Roiaume de Norvege est uni à perpetuité à celui de Dannemarc, où la succession doit passer aux Princeses au défaut des Princes.

Droits & prerogatives de ce Roiaume.

Depuis l'an 1660. les Rois ont une autorité absoluë, n'y aiant plus d'Etats pour lui donner des bornes.

Les Etats, qui ne s'assemblent que pour executer les volontez du Roi, sont composez de la Noblesse, des Ecclesiastiques,

Son Gouvernement.

des Députez des Bourgeois & des Députez des Païsans. Parmi les Nobles, la dignité de Comte est la premiere, & le nombre en est très-petit. Avant la révolution de 1660. la Noblesse jouissoit de grands Privileges; le Roi Frideric leur en a laissé peu. Le Clergé a les dixmes, dont le Roi prend une partie. Il y a six Evêques.

Les Evêques de Dannemarc & ceux de Norvege ne sont que des Sur-Intendants qui ne se mêlent que du spirituel, comme les Sur-Intendants des Lutheriens d'Allemagne; ils n'ont aucune autorité.

Les affaires Ecclesiastiques, qui sont de quelque importance, se décident dans un Tribunal Ecclesiastique.

Les Bourgeois ont de grands Privileges; ils ont l'entrée à toutes les Charges & à toutes les Dignitez; auparavant ils en étoient exclus. En Norvege les gens du Pais n'ont aucune part au Gouvernement. On dit qu'il n'y a présentement aucune famille ancienne. Le Roi de Dannemarc est Vassal de l'Empereur & de l'Empire, pour les Duchez de Holstein & d'Oldenbourg, qui lui donnent le droit de suffrage à la Diete. Pour le Pais de Butjading, il est, comme le Duc de Holstein-Gottorp, vassal de la Maison de Brunswic, à qui ils promettent d'être fideles. Le Roi de Dannemarc a des Gouverneurs dans les Isles, dans les Pais d'Allemagne & un dans la Norvege, avec la qualité de Vicerois.

LES

LES CONSEILS.

1. *Le Conseil d'Etat & le Conseil de Guerre* sont composez du Roi & des personnes qu'il y appelle.

2. *La grande Cour de Justice* s'assemble une fois l'année pour juger par appel toutes les affaires des Provinces.

3. *Le General Commissariat* est pour les affaires qui regardent le bien du Roiaume.

4. *Le Conseil de l'Amirauté* est pour tout ce qui regarde la Marine.

5. *La Chancellerie* est partagée en deux; celle de Dannemarc pour le Dannemarc & la Norvege, & celle d'Allemagne pour l'Allemagne. Le Grand Chancelier y préside.

6. *Le Consistoire* est pour juger de toutes les affaires qui regardent l'Eglise, les Ecoles, les Mariages & les Dispenses.

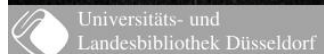
7. *La Chambre des Comptes* examine tout ce qui regarde les Finances & le Commerce.

Il y a encore une Chancellerie pour la guerre, & une Chambre de Police.

On ne sçait pas si le Roi de Dannemarc a plus de trois millions de rente. Son revenu est pris sur les Domaines, & sur toutes sortes de taxes & d'impôts, & sur les droits d'entrée & de péage, dont le plus considerable est celui du Sund, où on fait paier tous les Vaisseaux qui passent.

Ses revenus & forces.

Les Suedois présentement ne paient plus.



plus. Les Hollandois & les Anglois donnent peu de chose, & ne souffrent pas qu'on visite leurs Vaisseaux; ils ne font que présenter leurs Passeports. Dans le Roïaume, les Etrangers paient plus que les gens du País, pour les Marchandises qui entrent ou qui sortent. Les Danois font aussi le commerce dans les Indes, où ils ont quelques petites Colonies. Les Danois n'ont pas dans leur País beaucoup de choses à vendre, mais la Norvege leur fournit, pour la construction des Vaisseaux, les materiaux qu'ils portent ailleurs. En cas de besoin, le Dannemarc peut mettre des forces considerables sous les armes: la milice du País est si bien réglée, qu'elle paroît presque aussi bonne que les troupes réglées. Au commencement de ce regne, le Dannemarc avoit vingt & un regiments d'Infanterie, quatorze de Cavalerie, cinq de Dragons & environ trente Vaisseaux. La situation du País donne la facilité d'augmenter la flote. Il y a par tout des Places fortifiées, que les rochers & les montagnes mettent aussi à couvert. Les côtes de Norvege sont les plus dangereuses de toute l'Europe.

L'interêt de toutes les Nations, qui ont part au Commerce de la mer Baltique, fait qu'on a toujours attention de tenir dans l'équilibre la Suede & le Dannemarc, pour empêcher que ni l'un ni l'autre de ces Roïaumes ne se rende entierement maître de la Mer.

Les

11 DANNE
 Pais qui dependent
 Danemarck sont,
 le Roïaume de Dan
 de Zeeland, de
 de Falster, de Mo
 de Samsoe, d'Al
 de Bornholm &
 Nord-Jutland.
 le Roïaume de No
 rvege de Bahus qu
 Dans le Duché de St
 de Sud-Jutland, la
 de Hadersleben, la
 de Flensbourg, un
 de Sleswic,
 de Kiel, de Kielce
 de Pries, les Isl
 de Anzem, & la
 Dans le Duché de
 de l'Empire, le Ba
 de Hambourg que le R
 de, & où il a t
 de fortification,
 de Bailliege & la V
 de Oldesloe, de
 de Helsingforsen, le Ba
 de, avec le Fort de G
 de pour les Pais
 de, la Ville de Kren
 de Pinnenboe
 de, une petite Isle dans
 de, que parti
 Dd 5

DE DANNEMARC. 425

Les Païs qui dépendent de la Couronne Ses Etats.
de Dannemarc font,

1. Le Roiaume de Dannemarc, où font les Isles de Zeeland, de Fuhnen, de Laland, de Falster, de Moene, de Langeland, de Samsoë, d'Amack, de Solt-holm, de Bornholm & quelques autres avec le Nord-Jutland.

2. Le Roiaume de Norvege, excepté la Province de Bahus que possède le Roi de Suede.

3. Dans le Duché de Sleswic, qu'on appelle de Sud-Jutland, la Ville & le Bailliage de Hadersleben, la Ville & le Bailliage de Flensbourg, une partie des biens de l'Eglise de Sleswic, la Forteresse de Friderichstad, Kielerwick vis-à-vis de Chrestian-Pries, les Isles d'Arroe, de Roem, d'Amrem, & la moitié de celle de Foer.

4. Dans le Duché de Holstein, qui dépend de l'Empire, le Bailliage & la Ville de Rendsbourg que le Roi Chrétien V. a augmentée, & où il a fait de nouveaux ouvrages de fortification, la Ville d'Itzehoe, le Bailliage & la Ville de Segeberg, les Villes d'Oldesloe, de Luetkenbourg & de Heiligenhafen, le Bailliage de Sternbourg, avec le Fort de Gluckstadt, où est la Regence pour les Païs de Sleswic & de Holstein, la Ville de Krempe, de Wilster, la Seigneurie de Pinnenberg, la Ville d'Altona, une petite Isle dans l'Elbe, vis-à-vis de Hambourg, une partie du Païs de Dittmarsen,

marfen, la Ville de Meldorp, le Bourg de Brunsbutel & Marne &c.

5. Le Comté d'Oldenbourg & de Delmenhorst, uni au Dannemarc en 1667. le 19. Juin, par la mort d'Antoine Gunther. Pour cette succession, il y eut un procès entre la Maison de Holstein-Gottorp, & celle de Holstein-Ploen. La Chambre Imperiale jugea en faveur de cette dernière, & en 1676. la Maison Royale de Dannemarc s'empara de tout.

6. La grande Isle d'Islande avec les côtes de Groenlande, & l'Isle de Fero vers le Nord de l'Ecosse.

7. En Afrique sur les côtes de Guinée, Fridericsbourg & Christiansbourg.

8. Dans les Indes Orientales sur les côtes de Coromandel, Tranquebar & Dansbourg.

9. Vers le Nord de l'Amerique; le nouveau Dannemarc, & l'Isle de saint Thomas, l'une des Isles de Barlovento.

Ses prétentions. Les prétentions du Roi de Dannemarc sont,

1. L'ancienne Vandalie, dont il porte, depuis cinq cens ans, le titre & les armes; il se fonde sur le droit de succession d'Eric Roi de Dannemarc, heritier de Canut son frere, Roi des Obotrites, mort sans posterité mâle. Les Ducs de Saxe s'en étoient emparez en partie, jusqu'au tems de Henri le Lion, qui s'étant révolté contre l'Empereur Frideric I. Waldemar Roi de Dannemarc renouvela ses droits, l'Empereur y eut

y eut égard , & lui donna l'investiture de tous les Pais qu'il réclama contre Henri qui venoit d'être mis au ban de l'Empire , & fit promettre à tous les Princes d'Allemagne de le fecourir pour en faire la conquête.

2. L'Isle de Rugen , par le droit de premiere conquête , Waldemar I. Roi de Dannemarc l'aïant prise en 1166. avec le secours des Princes de Pomeranie , & y aïant introduit le premier le Christianisme , il en demeura en possession jusqu'en 1259. que Jarimar II. Prince de Rugen reprit cette Isle , & la laiffa à son fils Witzlar , lequel , pour la conferver avec plus de feureté , l'offrit en Fief & en fit hommage à l'Empire & à l'Empereur Rudolphe I. en 1283.

3. Le Roïaume de Suede , fondé fur l'Acte folemnel que Marguerite , Reine de Dannemarc , de Suede & de Norvege , fit avec les Etats Generaux de ces trois Roïaumes en 1397. par lequel il fut arrêté , pour le present & pour l'avenir , qu'il n'y auroit jamais qu'un seul Roi pour ces trois Roïaumes : c'est auffi pour cette raifon que le Roi de Dannemarc en conferve les armes , ce qui a caufé les guerres de 1562. entre Frideric II. & Eric XIV. Roi de Suede , & celle de 1611. entre Chrétien IV. Roi de Dannemarc & Charles IX.

4. L'Isle de Gothland , Schonon , Hålland & Blekingen , que les Suedois ont poffédées originairement , & qui leur ont été accordées par differens Traitez de Paix
con-

conclus entre les deux Couronnes, sur tout par celui de Broemsebroc en 1645. cependant le Roi de Dannemarc, pour marquer son droit, porte le nom & les armes du Roiaume des Goths.

5. La Souveraineté du Duché de Sleswic sur les Ducs de Holstein-Gottorp, du chef de Chrétien Comte d'Oldenbourg, que les Danois choisirent pour leur Roi en 1448. au refus d'Adolphe VIII. Duc de Sleswic ; Adolphe étant mort en 1459. Chrétien son neveu lui succéda dans ce Duché, & promit, par un Acte solennel, aux États, de ne les jamais séparer ni souffrir aucun démembrement.

6. La Jurisdiction sur la mer Baltique, dont ils prétendent être en possession depuis plus de mille ans, & pour la conservation de laquelle ils ont fait de grandes expéditions contre les Russiens, les Livoniens & autres Peuples qui habitent sur les côtes qu'ils ont rendu tributaires.

7. Les Isles Orcades, du chef de Chrétien I. Roi de Dannemarc, qui les donna pour dot à Marguerite sa fille, quand il la maria à Jaques III. Roi d'Ecosse, en 1469. avec cette réserve, qu'il seroit libre aux Rois de Dannemarc de les retirer quand ils voudroient, en payant la somme de cent mille écus ; ce qu'ils ont offert plusieurs fois, sans avoir eu aucune satisfaction, & nommément au Traité de Breda en 1667.

8. La Ville de Hambourg, comme Duc
de

DANN
en prouv
sur le territoire de Ste
sance de ce Duché
sation de l'Emp
cette Ville lui est
sance elle a rendu
sien I. Roi de
sieurs ; qu'elle a
s en hommes & e
s qu'ont eû les I
s à Gerhar
s enfin lorsqu'ell
sre Imperiale,
s, en déclarant e
Duché de Holstein
s.
La Ville de Lnt
s, du chef de Wa
s qui en fit la conqu
s son frere Canut II.
s qui l'a tenuë ving
s.
s. Le droit de pé
s, au préjudice d
s sur la concessio
s II. en favou
sbourg en 162
s III. en 1638.

de Holstein , en prouvant qu'elle est située dans le territoire de Stormarſche , une dépendance de ce Duché ; qu'en vertu d'une Declaration de l'Empereur Charles IV. en 1375. cette Ville lui est sujette ; qu'en conséquence elle a rendu foi & hommage à Chrétien I. Roi de Dannemarc & à ſes ſucceſſeurs ; qu'elle a fourni ſes contributions en hommes & en argent , dans les guerres qu'ont eû les Ducs de Holstein , & en particulier à Gerhard contre le Roi Eric ; & qu'enfin lorsqu'elle a été citée à la Chambre Imperiale , elle a recuſé ce Tribunal , en déclarant qu'elle étoit membre du Duché de Holstein & ſujette à ſon Souverain.

9. La Ville de Lubeck & ſes dépendances , du chef de Waldemar Duc de Sleswic qui en fit la conquête , avec le ſecours de ſon frere Canut II. Roi de Dannemarc , & qui l'a tenuë vingt-cinq ans ſous ſon obéiſſance.

10. Le droit de péage ſur la riviere de Weſer , au préjudice de la Ville de Brême , fondé ſur la conſeſſion de l'Empereur Ferdinand II. en faveur d'Antoine Comte d'Oldenbourg en 1623. confirmée par Ferdinand III. en 1638.

LE ROI
 LES ARMES
 DU ROI
 DE DANNEMARC.



Explica-
 tion.

IL porte de gueules à la croix pleine d'argent, qui est d'*Oldenbourg*, la croix cantonnée de quatre quartiers, au 1. d'or semé de cœurs de gueules à trois lions leopardes d'azur l'un sur l'autre, armez, lampassez & couronnez d'or, qui est de *Dannemarc*.

DE DANN

Au 2. de gueul

tenant une hach

l'argent emmanç

que la Rein

le Royaume de 1

trois couronn

de Suède. Au 4.

au lion d'az

Gobie. Sur le

deux lions d'az

Duché de Slesw

trois feuilles d'orti

trois cœurs de la P

Adolphe qu

liante; ces feu

écusson d'arg

Au 3. d

accollé d'une

Dannemarc. Au 4.

armé d'argent, i

emmanchée d'or

qui est de *Dit*

partie d'or

deux pièces, qui e

d'azur à une cro

qui est de *Faisland*.

surports deux S

de lierre, ar

DE DANNEMARC. 431

nemarc. Au 2. de gueules au lion couronné d'or, tenant une hache d'armes à la Danoise d'argent emmanchée d'or, qui est de *Norvege*, que la Reine Marguerite réunit avec le Roiaume de Dannemarc. Au 3. d'azur à trois couronnes d'or deux & une, qui est de *Suede*. Au 4. d'or semé de cœurs de gueules au lion d'azur, qui est de l'ancienne *Gothie*. Sur le tout écartelé au 1. d'or à deux lions d'azur l'un sur l'autre, pour le Duché de *Sleswic*. Au 2. de gueules à trois feuilles d'orties d'argent, fichées des trois clouds de la Passion, en memoire du Comte Adolphe qui les rapporta de la Terre sainte; ces feuilles sont chargées d'un petit écusson d'argent, pour le Duché de *Holstein*. Au 3. de gueules au cigne d'argent, accollé d'une couronne d'or, qui est de *Stormarsen*. Au 4. de gueules au cavalier armé d'argent, tenant une épée de même emmanchée d'or, le cheval houflé d'argent, qui est de *Ditmarsen*. Et sur le tout du tout, partie d'or à la fasce de gueules de deux pieces, qui est de *Delmenbuisse*, partie d'azur à une croix pattée & alifée d'or, qui est de *Jutland*.

Pour supports deux Sauvages couronnez & cachez de lierre, armez de masses picquantes.

Le Titre du Roi de Dannemarc est, Frideric IV. par la grace de Dieu, Roi de Dannemarc, de Norvege, des Vandales & des Goths; Duc de Sleswic, de Hol-

Titre.

Hol-

Holstein, de Stormarsfen & de Ditmarsfen ;
Comte d'Oldenbourg & de Delmenhorst,
&c.

Religion.

En Dannemarc le Lutheranisme est la Religion dominante, chacun y vit dans la croïance qu'il lui plaît. A Altona & Gluckstadt il y a des Eglises pour les Catholiques & pour les Calvinistes, qui en ont aussi une dans Copenhague.

Residence.

Le Roi de Dannemarc demeure à Copenhague : les Maisons Roïales sont, Rosenbourg, Amalienbourg qui se brûla le 19. Avril 1689. Friderichsbourg, Jagersbourg ; le Roi d'aujourd'hui a bâti depuis peu une nouvelle Maison, qui porte aussi le nom de Friderichsbourg.

Université.

L'Université de Copenhague a été fondée en 1478. par le Roi Chrétien I. En 1691. on établit, par les soins du Sieur Schendel, une Academie pour élever les jeunes Gentilshommes, & en 1701. le 13. Octobre une Academie de Peinture. Le Roi Frideric II. a fondé une Academie à Sora.



E C R I V A I N S.

ETat du Roïaume de Dannemarc ; traduit de l'Anglois de MOLESWORTH.
Cologne, 1695. 12.

Al-

DE DAN
berti Crantzii Re
Daniae, Sueciae &
Argutorati, 1564.
Lindenbruc
Regum Dan
1565. 4.
Dania & No
berwicensis desc
Isaaci PONT.
Historia. Amstela
Meursii H
1638. fol.
CERSCHOV
Regia & Regio-De
1639.
Grammatici
1534. fol. c
Stephan
Ernestii Gene
1648. 8.
PETREI O
Lithorum. Lipsi
Ibid.
SWANINGI C
1650. fol. N
PAULSEN I
Domus Old
Wormii Antiq
1651. fol.
ANNILONIS
Londini, 16
Tom. III.
E

DE DANNEMARCO. 433

Alberti Crantzii Regnorum Aquilonarium
Daniae, Sueciae & Norwegiae Chronica.
Argentorati, 1564. *Francosurti*, 1575. &
1583.

Erpoldi Lindenbruchii Historia compen-
diosâ Regni Daniae. *Lugduni-Batavo-*
rum, 1565. 4.

Regni Daniae & Norwegiae ut & Ducatus
Sleswicensis descriptio. *Lugduni*, 1629.
12.

Joannis Isaaci PONTANI rerum Danicarum
Historia. *Amstelodami*, 1631.

Joannis MEURSI Historia Danica. *Amste-*
lodami, 1638. fol.

Jacobi CERSCHOVII Genealogia Danica
Regia & Regio-Ducalis Holstasica. *Sles-*
wici, 1639.

Saxonis Grammatici Historia Danica. *Ba-*
siliae, 1534. fol. cum notis, edita per
Stephanum Stephanium. *Sorae*, 1644.

Henrici Ernestii Genealogia Regum Daniae
1646. 8.

Nicolai PETREI Origines Cimbrorum &
Gothorum. *Lipsiae*, 1695. 8. *Idem*;
Deutschb. Ibid.

Joannis SWANINGI Chronologia Danica.
Hafniae, 1650. fol.

Joannis PAULSEN familia Regalis & Du-
calis Domus Oldenburgicae. *Lubecae*,
1657.

Olæi WORMII Antiquitates Danicae. *Haf-*
niae, 1651. fol.

Ovosi ANNILONIS de Bello Danico-An-
glico. *Londini*, 1652. 4.

Tome III.

E c

ICD-

434 LE ROI DE DANNEMARC.

Icones omnium Regum Daniæ. *Hafniæ*, 1676. fol.

Joannis KIRCHMANNI Commentarii Historici de Regibus vetustis Norvagicis, & de professione Danorum in terram sanctam circa annum 1585. suscepta. *Amstelodami*, 1648. 8.

Oligeri JACOBÆI Musæum, seu Catalogus rerum tam naturalium quam artificialium, quæ in Basilica Bibliotheca Augustissimi Daniæ & Norwegiæ Monarchæ Christiani V. *Hafniæ* asservantur. *Hafniæ*, 1696. fol.

Viti BERINGII Florus Danicus, sive Historia Regni Danici. *Olthoniæ*, 1697. fol.

Thosmodi TORFÆI series Dynastarum & Regum Daniæ. *Hafniæ*, 1702. 4.

— *Idem*, Historia Norvegiæ. fol. 4. vol. Haraldus HUITFELDS Daenische Chronica. *Coppenhagen*, 1601. 4. 1652. fol.

Claudii Christiani LYSCHANDRI Historia Danica, & Genealogia Regum Danorum. *Hafniæ*, Danicè, 1622. fol.

ARNGRIMI JONÆ Crymogæa, seu rerum Islandicarum libri 3. *Hamburgi*, 1610. 4. Ejusdem Specimen Historicum Islandiæ. *Amstelodami*, 1643. 4.

Commentarii Historici duo de Regibus vetustis Norvagicis. *Amstelodami*, 1684.

Martini Zeileri Beschreibung von Denemarck. *Ulm*, 1648. 8.

Chronica Gothlandorum af Hans Nielson Strelow. *Riobnhafn*, 1637.

VIII. LE